

## EDF OBLIGATION d'ACHAT

### Accord de Rattachement au Périmètre RPD d'un Site d'injection pour lequel le RE est désigné dans un contrat CARD ou de Service de Décompte

**ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme, au capital de 1 370 938 843 euros, dont le siège social est situé 22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 081 317,

en sa qualité de Responsable d'Équilibre, titulaire d'un Accord de Participation N° RE\_1307-0629 conclu avec RTE en date du 12/06/2013, et d'un contrat GRD-RE N° Contrat 541 B conclu avec Enedis en date du 01/07/2013.

représentée par Mme/M \_\_\_\_\_<sup>1</sup>, dûment habilité (e) à cet effet,

**d'une part**

**et**

\_\_\_\_\_<sup>2</sup>,  
société \_\_\_\_\_<sup>3</sup> au capital de \_\_\_\_\_ euros<sup>4</sup>, dont le siège social est situé à \_\_\_\_\_<sup>5</sup>  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de \_\_\_\_\_<sup>6</sup> sous le  
numéro \_\_\_\_\_<sup>7</sup>,

représentée par Mme/M \_\_\_\_\_<sup>8</sup>, dûment habilité(e) à cet effet,

**d'autre part**

conviennent que

le Site d'Injection de \_\_\_\_\_<sup>9</sup>, titulaire du  
contrat CARD ou d'une Convention de Service de Comptage N° \_\_\_\_\_<sup>10</sup> conclu(e) ou en cours de  
conclusion (nouveau site) avec le GRD en date du \_\_\_\_\_<sup>12</sup>

le Site d'Injection de \_\_\_\_\_<sup>9</sup>, titulaire du  
Contrat de Service de Décompte N° \_\_\_\_\_<sup>11</sup> conclu ou en cours de conclusion (nouveau site) avec le  
GRD en date du \_\_\_\_\_<sup>12</sup>

va être rattaché au Périmètre RPD du Responsable d'Équilibre EDF OA. La date de ce rattachement souhaitée est le  
\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_<sup>13</sup> sous réserve de l'application des modalités du contrat CARD ou de service de décompte.

#### 1) Préciser quel moyen de production sera rattaché au Périmètre RPD :

- Centrale de co-génération       Centrale hydraulique       Centrale photovoltaïque  
 Centrale éolienne       Autre \_\_\_\_\_

#### 2) L'énergie affectée(\*) en injection au Périmètre d'Équilibre est<sup>14</sup> :

<sup>1</sup> Prénom et Nom du signataire EDF.

<sup>2</sup> Nom complet de la société ou du particulier.

<sup>3</sup> Forme sociale de la société.

<sup>4</sup> Indiquer le montant du capital, en euros.

<sup>5</sup> Adresse complète de la société ou du particulier.

<sup>6</sup> Renseigner le nom de la ville.

<sup>7</sup> Renseigner le n° SIRET du siège pour les sociétés.

<sup>8</sup> Prénom et nom du représentant du producteur.

<sup>9</sup> Nom et adresse du site de production.

<sup>10</sup> Renseigner obligatoirement le n° de contrat d'accès au réseau ou le n° de convention de service de comptage si existante

<sup>11</sup> Renseigner obligatoirement le n° de contrat de service de décompte

<sup>12</sup> Renseigner la date de signature du contrat d'accès au réseau ou le contrat de service de décompte, si celle-ci est disponible.

<sup>13</sup> Le dernier signataire renseigne la date du rattachement.

Agence AOA .....

- L'énergie livrée au point de livraison
- La totalité de l'énergie produite par le moyen de production rattaché au Périmètre RPD

(\*) : lorsque cette énergie est le résultat d'un traitement de plusieurs mesures, la formule de calcul est précisée et le schéma de comptage est joint à l'accord de rattachement.

\_\_\_\_\_ <sup>2</sup> s'engage à avoir vérifié que le moyen de production concerné par le rattachement fait l'objet d'un contrat d'accès au RPD valable et dispose d'un dispositif de comptage compatible avec la reconstitution des flux.

Dans le cadre de cet accord, relativement à l'accès aux données de comptage\*:

1) Par le présent document, \_\_\_\_\_ <sup>2</sup> autorise, dès à présent, EDF à télérelever le(s) compteur(s) électronique(s) du Site. A cet effet, \_\_\_\_\_ <sup>2</sup> autorise le GRD, dès réception du présent document, à transmettre à EDF, les informations, actuelles et futures, permettant de réaliser les opérations de télérelève (la marque du compteur électrique, le numéro de téléphone, les identifiants **actuels et futurs**, la formule de comptage éventuelle, le tableau à relever éventuel, le facteur de correction éventuel) :

- Oui  Non

(Ne cocher l'option N°2 que s'il a été répondu Oui à l'option N°1)

2) Par le présent document, EDF demande au GRD, dès réception du présent document, conformément à l'autorisation de \_\_\_\_\_ <sup>2</sup>, la transmission des informations, actuelles et futures permettant de réaliser les opérations de télérelève :

- Oui  Non

*\*Le GRD modifie systématiquement les codes d'accès au compteur lors du rattachement à un nouveau Responsable d'Equilibre.*

Fait en 2 exemplaires originaux, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ <sup>15</sup>,

**Pour (RE EDF),**  
(Nom et Fonction du représentant)

Pour \_\_\_\_\_ <sup>2</sup>  
(Nom et Fonction du représentant)

Signature et Cachet

Signature et Cachet

Diffusion : un original au Producteur, une copie par mail à l'agence ARD et l'original pour EDF Département AOA.

<sup>14</sup> Le producteur coche la case concernée : la première correspond au cas général, la seconde est à cocher dans le cas particulier d'un raccordement en décompte

<sup>15</sup> Date indiquée par le dernier signataire